

Questions orales

La politique que nous sommes à mettre au point en collaboration avec les provinces donne vraiment les résultats escomptés, freine vraiment la croissance des dépenses. Grâce à une croissance économique de 4,5 p. 100 l'an dernier et de quelque 3 p. 100 cette année, nous allons éventuellement ramener le taux de croissance des dépenses de 10 p. 100 à 9 p. 100 environ, soit au taux où il se situait antérieurement.

Ce taux sera très compétitif. Cela prouve que nous pouvons avoir au Canada un système de soins de santé qui soit complet et universel et qui réponde aux cinq critères prévus dans la Loi canadienne sur la santé et cela, de façon à atteindre raisonnablement notre but. Mais nous allons garder l'assurance-maladie. Nous n'allons pas nous en débarrasser comme le propose le Parti réformiste.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, lorsque les coûts baissent, cela signifie que les normes ne sont pas respectées. Ça n'augure rien de bon.

Les spécialistes affirment que les coûts des soins de santé augmentent d'environ 50 p. 100, tandis que l'économie ne s'accroît que de 4 p. 100. Le gouvernement fédéral songe à réduire les subventions pour les faire passer de 10 à 8 p. 100 du PIB. Peu importe la façon dont vous analysez la situation, cela signifie moins de subventions fédérales pour le régime d'assurance-maladie.

J'ai pu constater la confusion qui régnait en Saskatchewan, lorsque les gouvernements disaient une chose, mais faisaient tout le contraire.

Le gouvernement songe-t-il à confier aux provinces le financement du régime d'assurance-maladie en plafonnant le Transfert social canadien?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous songeons à collaborer avec les provinces pour pouvoir contenir les coûts du régime d'assurance-maladie afin de continuer d'offrir à tous les Canadiens un régime universel de soins de santé gratuits.

Comme on l'a déjà dit, grâce à la collaboration entre le gouvernement du Canada et les provinces, les dépenses publiques au chapitre des soins de santé n'ont pas augmenté l'an dernier. Elles ont même commencé à diminuer. Si nous parvenons à nous astreindre à la discipline qui s'impose, nous pourrions ramener les coûts à 9 p. 100 du PIB et le Canada aura toujours le meilleur régime de soins de santé au monde.

Toutefois, contrairement aux Américains, nous ne tomberons pas dans le piège du système privé. Les Américains consacrent 15 p. 100 de leur PIB aux soins de santé. Au Canada, nous consacrons environ 10 p. 100 de notre PIB à offrir à la population un régime universel de soins de santé gratuits.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, nous devrions demander à un contribuable s'il pense que c'est gratuit.

Le premier ministre parle avec enthousiasme des normes nationales en matière de soins de santé qu'il veut maintenir. Permettez-moi de décrire au premier ministre ce qui se passe vraiment.

Au Manitoba, l'attente est de 61,7 semaines, soit plus d'un an, pour une arthroplastie de la hanche. La norme nationale est de 11,3 semaines. Qui parle de rendement? Respecte-t-on les engagements qui ont été pris? À quoi bon avoir des normes nationales si les provinces sont incapables de les respecter?

Le gouvernement est-il disposé à modifier la Loi canadienne sur la santé afin qu'elle traduise la réalité des années 90 et à donner aux provinces le pouvoir dont elles ont besoin pour offrir les services de santé et les financer?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, certaines provinces ont malheureusement des difficultés. Le rendement n'est pas le même partout. Dans notre régime, les soins de santé. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint-Maurice): . . . sont gérés par les administrations provinciales. Si les Manitobains avaient un meilleur gouvernement provincial, ils feraient peut-être meilleure figure dans ce domaine.

* * *

[Français]

LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LE STATUT DE LA FEMME

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

C'est en catimini que le gouvernement fédéral a décidé de dissoudre le Conseil consultatif sur le statut de la femme, un organisme qui s'est toujours distingué par son indépendance face au gouvernement et par l'importance de ses interventions pour l'avancement de la cause des femmes.

Comment le premier ministre justifie-t-il que, cette année, le gouvernement ait choisi de faire disparaître le Conseil consultatif sur le statut de la femme en refilant ses responsabilités aux organismes féminins déjà en difficulté?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les conseils de femmes à travers le pays nous disaient qu'ils étaient en meilleure position pour livrer des analyses politiques que ceux qui sont nommés par arrêté en conseil.

On écoute le Parti québécois et le Bloc québécois dire que le Conseil consultatif sur le statut de la femme qui a été nommé par le gouvernement est moins objectif que des organismes comme le FRAPPE ou autres organismes qui ne travaillent pas directement en fonction d'un arrêté en conseil. C'est pour cela qu'on a changé le système.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas l'avis des groupes de femmes du Québec. Ce n'est pas en tout cas l'écho que j'en ai eu hier.

Ma question complémentaire s'adresse encore au premier ministre. Comment le gouvernement peut-il prétendre que le Conseil consultatif sur le statut de la femme répondait à des besoins qui n'existent plus, alors que les femmes sont toujours les chefs de famille les plus pauvres au Canada, que pour un travail égal elles gagnent moins que les hommes, qu'elles sont